



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1027

Renouvellement de la convention de mise à disposition par la Ville de Lyon d'un local situé  
5 place Dumas de Loire au profit de l'Association PIMM'S Lyon Agglomération

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : M. LE FAOU Michel

**SEANCE DU 27 AVRIL 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 AVRIL 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 AVRIL 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 AVRIL 2015

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme CHEVALLIER (pouvoir à Mme BAUME)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1027 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR LA VILLE DE LYON D'UN LOCAL SITUE 5 PLACE DUMAS DE LOIRE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION PIMM'S LYON AGGLOMERATION (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 mars 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association « PIMM'S Lyon Agglomération » (Point Information Médiation Multiservices), dont le siège social est situé 5, place Dumas de Loire à Lyon 9<sup>e</sup>, a pour but de favoriser l'accès des habitants de l'agglomération lyonnaise aux services publics et d'améliorer leur vie quotidienne. Adhérente de l'Union nationale des PIMM'S, elle répond à des principes de partenariat, de proximité, d'adaptation au territoire et de professionnalisation et à ce titre, elle a implanté différentes antennes dans toute la France, dont trois à Lyon et notamment une à Vaise.

Le PIMM'S de Vaise, situé 5 place Dumas de Loire à Lyon 9<sup>e</sup>, bénéficie d'une mise à disposition gratuite par la Ville de Lyon, d'un local de 133 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée, pour lequel la Ville de Lyon a signé un bail avec Grand Lyon Habitat. Cette mise à disposition gratuite est formalisée dans le cadre d'une convention entre l'association et la Ville de Lyon qui arrive à échéance le 30 avril 2015, suivant le calendrier du bail. Ce dernier étant reconduit jusqu'au 30 avril 2018, l'usage du local est donc garanti au moins jusqu'à cette date.

Le service rendu par cette association dans le quartier de Vaise, inscrit dans la géographie prioritaire de la politique de la ville, répond bien aux besoins de ses habitants, notamment ceux rencontrant des difficultés sociales. Aussi, je vous propose de poursuivre notre soutien au PIMM'S de Vaise en renouvelant la convention, jointe au présent rapport, de mise à disposition du local place Dumas de Loire avec l'Association « PIMM'S Lyon Agglomération » jusqu'au 30 avril 2018. Cette mise à disposition à titre gratuit représente une valeur locative annuelle estimée à 7 100 €.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

**DELIBERE**

1- La convention de mise à disposition gratuite susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « PIMMS Lyon Agglomération », concernant le local situé 5, place Dumas de Loire à Lyon 9<sup>e</sup>, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

M. LE FAOU